

CONCOURS EXTERNE
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF
SESSION 2017
ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une épreuve écrite d'admissibilité consistant en la rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPECIALITE : CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 29 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Vous êtes C.E.S.F. territorial au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune d'Educville.

Le maire est particulièrement préoccupé de l'augmentation sur le territoire de la commune des situations d'insécurité alimentaire corrélées à diverses formes de vulnérabilité notamment en lien avec les problèmes de précarité.

Il a d'ailleurs été interpellé par un passage d'un avis du Conseil National de l'Alimentation (avis 72 du mars 2012) qui précise : "L'insécurité alimentaire est un indicateur subjectif qui correspond à une situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine.

Elle peut résulter de l'absence physique de denrées, d'un pouvoir d'achat insuffisant, ou, de bien d'autres facteurs. L'insécurité alimentaire peut être collective ou individuelle, chronique, saisonnière ou transitoire.

La notion d'insécurité alimentaire englobe des situations très différentes allant de la survie immédiate à la grande précarité issue de difficultés économiques chroniques".

Il a donc sollicité le Directeur du CCAS et souhaite, en mobilisant les moyens nécessaires dont il dispose, mais également au travers de partenariats pertinents, optimiser l'intervention active de la commune dans le domaine de l'aide alimentaire et déployer des dispositifs innovants d'assistance socio-éducative à destination des populations victimes de ces carences nutritionnelles.

Il lui rappelle en ce qui concerne ce dernier point que, comme le déclare l'INPES dans son classeur "Alimentation Atout prix", "il est important d'identifier d'une part ses propres références culturelles, c'est à dire les automatismes que nous mettons en place vis à vis du temps, de l'espace, de la circulation de l'information, de l'autorité... et d'autre part celles des populations démunies afin de comprendre leurs comportements et construire avec elles. Soulignons aussi que l'être humain en difficulté, parfois réduit à l'état de "chose à qui l'on donne", de réceptacle, est à considérer dans sa globalité. Séparée de la réflexion éthique, la technique d'éducation nutritionnelle risque de déshumaniser la relation : elle "robotise" l'éducateur et "chosifie" la personne démunie. Cette technique a ses limites, elle est un moyen et non une fin. En effet, la finalité de l'éducation nutritionnelle est la prise en compte de la personne qui est en face de soi, bien plus complexe que les séries de réponses qui sont appliquées ou proposées à la personne démunie."

Votre directeur souhaite en vue de répondre aux préoccupations exprimées et à la demande formulée, que vous lui rédigiez à l'aide de ce dossier, un rapport préliminaire qui, après avoir rappelé les diverses dimensions de la problématique de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, formulera un ensemble ordonné de propositions opérationnelles originales à mettre en oeuvre dans le cadre du CCAS fondées d'une part sur les éléments de ce dossier et d'autre part vos connaissances générales exprimées plus particulièrement dans le domaine de la conduite de projet et de la prise en compte des principes éthiques et déontologique de votre profession.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances

Liste des documents :

Document 1 « **Les dangers de la dénutrition chez les personnes âgées** »
L'actualité médicale – Fabienne PAPIN - 25 septembre 2013.
(2 pages)

Document 2 « **Alimentation de la femme enceinte défavorisée : des enjeux importants pour la mère et l'enfant** »
Alimentation et Précarité N° 34 - juillet 2006.
(4 pages)

Document 3 « **À Brest, des professionnels formés à l'éducation nutritionnelle** »
La santé de l'homme - N° 402 – JUILLET/AOÛT 2009.
(2 pages)

Document 4 « **Alimentation des enfants défavorisés et attitudes éducatives parentales** » Alimentation, Société & Précarité - N° 36 - Janvier 2007.
(5 pages)

Document 5 « **L'appel à projets du PNA** » et "Lauréats de l'appel à projets national 2016-2017 du Programme national pour l'alimentation (PNA).
Extrait de "Présentation des 47 projets lauréats de l'appel à projets national 2016-2017 du Programme national pour l'alimentation (PNA)".
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Février 2017.
(3 pages)

Document 6 « **Construire votre projet alimentaire territorial** »
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Février 2017.
(4 pages)

Document 7 « **Chômage et inactivité : quel impact sur les comportements alimentaires ?** »
Alimentation, Santé & Petit budget - N° 43 - Octobre 2008.
(2 pages)

Document 8 « **VILLE A VILLE...Travaux autour de la nutrition - CCAS et publics précaires** » Extrait.
Réseau français des villes-santé de l'OMS - Février 2012.
(4 pages)

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.